

**Séance ordinaire du 7 novembre 2023
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

Délibération n°07112023D05

Objet : Finances – Mandat spécial

Date de la convocation et de l’affichage : 31 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le 7 novembre 2023, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER		X		Franck VILLAND
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD			X	
Christine CARREL	X			
Roger BILLARD		X		Régine DUCRET
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Fabien CHAMPONNOIS	X			
Séverine DEBERNARDI		X		Jean-Jacques BAZIN

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20231110-07112023D05-DE
Date de réception préfecture : 10/11/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Sarah HENICKE	X			
Mylène AVILA	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Yves GOAËR	X			

Secrétaire de séance : Régine DUCRET

Rapporteur : Franck VILLAND

Vu l'article L2123-18 du code général des collectivités territoriales,
Vu la circulaire n°INTB9200118C du 15 avril 1992,

Exposé des motifs :

Le 105^{ème} Congrès des Maires de France se déroulera à Paris du 20 au 23 novembre 2023.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5 000 maires et adjoints, permet la participation des élus à des débats, tables rondes, ateliers, sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales. Elle permet également aux élus locaux de faire des propositions aux membres du gouvernement sur la politique menée par l'Etat vis-à-vis des communes.

Monsieur Franck VILLAND et Monsieur Jean-Jacques BAZIN ont prévu de participer au prochain Congrès des Maires. Leur participation implique des frais de mission, notamment de transport et d'hébergement.

L'article L2123-18 du code général des collectivités territoriales dispose :

« Les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux. »

Il est proposé au conseil municipal de conférer au déplacement des élus au Congrès des Maires de France le caractère de mandat spécial et d'autoriser le remboursement de leurs frais de transport, de parking, d'hébergement et de restauration sur présentation d'un état de frais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

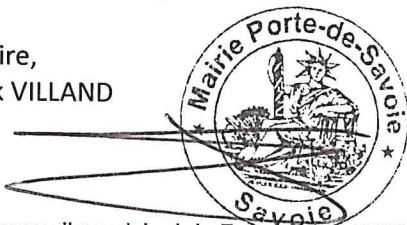
- **DONNE MANDAT SPECIAL** à Monsieur Franck VILLAND, Maire, et à Monsieur Jean-Jacques BAZIN, Premier adjoint et Maire délégué de Les Marches, pour participer au 105^{ème} Congrès des Maires de France qui se tiendra à Paris du 20 au 23 novembre 2023,
- **DIT** que les dépenses occasionnées par ce déplacement à Monsieur Franck VILLAND et à Monsieur Jean-Jacques BAZIN leur seront intégralement remboursées sur présentation d'un état de frais.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 7 novembre 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,
Franck VILLAND



La secrétaire de séance,
Régine DUCRET

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20231110-07112023D05-DE
Date de réception préfecture : 10/11/2023

Délibération du conseil municipal du 7 novembre 2023 n°07112023D05